



Cout du partage des biens et comptes bancaire lors de divorce

Par **BJ Marouane**, le 23/10/2017 à 11:51

Bonjour,

Nous somme marié sans contrat de mariage et nous nous séparons a l'amiable devant notaire.

J'aimerais savoir le coût de ces 2 procedures de partage:

Partage A:

Si Aujourd'hui:

- Mon conjoint a: 20 000 Euros sur ces comptes bancaires
- J'ai: 160 000 Euros sur mes comptes bancaires
- J'ai un acte de donation de ma mere de 100 000 Euros (que pour moi pas mon conjoint fait par notaire)
- Nous avons un appartement de 300 000 Euros.

=> Je prends l'appartement.

Question A1 => Je doit donc a mon conjoint : $150\ 000 + (60000 - 20000)/2 = 170\ 000$ Euros est ce juste ?

Question A2 => combien d'argent vont prendre le notaire + les impôts (et tout autre frais) ?

Partage B attention different:

Si Aujourd'hui:

- Mon conjoint a: 20 000 Euros sur ces comptes bancaires
- J'ai: 160 000 Euros sur mes comptes bancaires
- J'ai un acte de donation de ma mere de 100 000 Euros (que pour moi pas mon conjoint fait par notaire)
- Nous avons un appartement de 300 000 Euros.

Et que lors de notre mariage:

- Mon conjoint avait: 20 000 Euros
- J'avais: 60 000 Euros

=> Je prends l'appartement.

Question B1 => Je doit donc a mon conjoint: 150 000 Euros est ce juste ?

Question B2 => combien d'argent vont prendre le notaire + les impôts (et tout autre frais) ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement,
Marouane